



NOUS ALLONS LE PAYER CHER... !

Le SYDETOM 66 informe : « Dans un contexte de « crise » des finances publiques, réduire ou stopper l'inflation en matière de traitement des déchets est devenu l'affaire de tous et notre optique principale. »

Contribuables, nous n'avons plus le choix !

Comment diminuer le coût de l'élimination de nos déchets ?

Le Grenelle de l'environnement se donne les objectifs suivants :

- ▶ Partant de 360 kg/hab/an, **réduire** la production des ordures ménagères et assimilées de 5 kg/hab/an pendant les 5 années prochaines.
- ▶ **Augmenter** le recyclage matière et organique afin d'orienter vers les filières un taux de 35 % en 2012 et 45% en 2015 de déchets ménagers et assimilés, ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets des entreprises.
- ▶ **Diminuer** pour préserver les ressources et prévenir la pollution de 15 % d'ici 2012, les quantités de déchets destinés à l'enfouissement au stockage ou à l'incinération.

Pour notre territoire intercommunal, en 2007, nous avons collecté **859 tonnes** d'ordures ménagères et **576 tonnes** en déchèterie, dont **164 tonnes** d'encombrants non valorisables. En établissant une moyenne de 2100 habitants sur 9 mois et 6000 sur 3 mois, la production de déchets ménagers et assimilés serait de **460 kg/hab/an !**



TRIONS ET REDUISONNS NOS DECHETS !

Le SYDETOM 66 s'engage dès 2009 autour de trois axes :

- 1- **l'optimisation** : maîtriser les circuits de collecte (fréquence, horaires, spécificités...)
- 2- **trier davantage et mieux** : impliquer les usagers et communiquer sur l'intérêt financier mais aussi écologique de cette démarche
- 3- **la connaissance et la maîtrise des coûts**

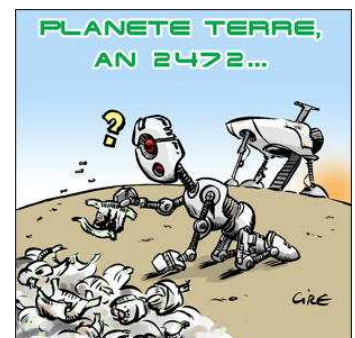
Le « Grenelle » met en évidence une **responsabilité collective** dont on ne peut s'exonérer et **l'urgence** d'une **évolution des comportements** de chacun d'entre nous.



Soyons Eco-citoyens !

Soyons solidaires et pédagogues vis à vis de nos enfants, familles, voisins et amis : modifions nos comportements, relevons et corrigeons ensemble nos erreurs !

**DEFENDONS NOTRE PLANETE !
et ... NOTRE PORTE-MONNAIE !**



Nous invitons les internautes à se rendre sur les sites suivants :

<http://www2.ademe.fr> ; <http://www.reduisonsnosdechets.fr>

Vous y trouverez une mine d'informations et des tests ludiques et pédagogiques !

Dans notre bulletin de **juillet 2008**, nous vous avons présenté en page 7 le financement de la collecte et du traitement de tous les déchets ménagers et professionnels, et nous avons déjà constaté que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et les redevances spéciales aux professionnels ne couvraient pas les dépenses de collecte et de traitement des déchets.

Une augmentation substantielle de la TEOM pour 2009 est inévitable

- ↳ Rééquilibrage financier suite au choix « imprudent » en 2008 de ne pas augmenter la TEOM !
- ↳ Augmentation du coût de la vie pour 2008 et particulièrement du coût des transports !
- ↳ Augmentation de la cotisation SYDETOM (augmentation TGAP = taxe sur activité polluante et incinération)
- ↳ Nouvelles exonérations sur Taxe professionnelle non suivies de compensation pour la collectivité...
- ↳ La collectivité n'envisage pas d'augmenter le taux de T.P. en 2009....donc diminution des recettes fiscales.
- ↳ « Le temps des vaches (très) maigres » pour la DGF (dotation versée par l'Etat) est annoncé...
- ↳ Bouversements des marchés financiers...

Mise en place d'une tarification individuelle pour l'enlèvement à domicile des encombrants et des déchets verts.

Tous les enlèvements à domicile (pour les privés) seront payants et ne se feront désormais que sur inscription.

Les tarifs seront votés par le conseil communautaire pour application dès le 1^{er} janvier 2009.

Seules les personnes, **recensées par les mairies**, ne disposant pas de véhicule ou ayant des difficultés pour se déplacer à la déchèterie intercommunale, pourront continuer à bénéficier de la **gratuité** de ces services et dans les limites fixées.

Les conditions d'accès à la déchèterie intercommunale seront inchangées : gratuité pour les usagers privés et tarification particulière pour les professionnels, **avec respect des limites d'apports.**

En matière de déchet, le projet de loi du Grenelle de l'environnement, dit Grenelle 1, prévoit la création d'un « **cadre législatif** permettant l'instauration par les collectivités territoriales compétentes d'une **tarification incitative** pour le financement de l'élimination des déchets des ménages et assimilés. Les redevances et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un délai de dix ans, une part variable **pouvant prendre en compte le poids des déchets et leur nature.** »

Depuis la mise en place d'une plateforme de stockage de DEEE à la déchèterie, l'enlèvement du « gros électroménager » doit prioritairement être réalisé par les professionnels lors de l'achat d'un appareil de remplacement ! L'apport en déchèterie est gratuit tant pour les privés que pour les professionnels. **L'enlèvement à domicile sera donc payant.**



Le président de la communauté de communes détient le pouvoir de **police** en matière de déchets et d'environnement (flagrant délit ou enquête de gendarmerie)

Avis aux contrevenants !



Pensez au compostage !
10 € un composteur sur commande à la communauté de communes

Pour mieux trier, visitez notre site www.canigou-valcady.fr

Si le tri reste essentiel, le meilleur déchet est avant tout celui qu'on ne produit pas !

A la maison,



Au magasin,



Au travail



Devenez un bon **éco-consommateur** en limitant les déchets !